

A Monsieur Julien Denormandie
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hauts-de-France, le 20 février 2021

Objet : Inquiétudes pour l'enseignement agricole public.

Suivi par : Bureau régional SNETAP-FSU des Hauts-de-France.

Nos réf. : Courrier_Ministre_MAA_sur_Le_Quesnoy_11_221.odt

Monsieur le Ministre,

Vous avez fait l'honneur de visiter le lycée des 3 chênes sur le site de Le Quesnoy afin d'observer la situation de cet établissement agricole public.

Nous sommes surpris de votre absence de rencontre avec les représentant·es du personnel et notre organisation syndicale qui est majoritaire dans les Hauts-de-France pour l'enseignement agricole.

Nous souhaitons par ce courrier vous faire part de nos inquiétudes sur l'avenir de l'enseignement agricole public (EAP), mais aussi sur les conditions pédagogiques et de travail suite à vos orientations, à celles de la DGER et de la DRAAF-SRFD des Hauts-de-France.

Sans avoir la prétention d'être exhaustifs, nous souhaitons vous alerter sur les points suivants :

Au niveau national :

- **Le projet de Décret CoHS**, (Loi transformation Fonction Publique) nous pose question sur le devenir des CHSCT et sur la gestion des mesures sanitaires. Car dans le contexte sanitaire actuel suite au coronavirus, nous observons des difficultés à ce que les instances traitant l'hygiène et la sécurité dans les Hauts-de-France soient saisies ou correctement tenues dans les établissements. Depuis le 1^{er} confinement, les CHSCT REA se sont tenus toujours à la suite d'une demande du SNETAP-FSU. Pire, pour certains CHSCT REA nous n'avons toujours pas eu les procès verbaux malgré les dialogues courtois qui ont toujours été.
- **CCF EPS du Bac STAV maintenus**. Nos collègues EPS se retrouve actuellement sans salle de sport et ceci dans des conditions climatiques peu propices aux activités extérieures. Ce maintien est perçu comme une injustice et met en difficulté supplémentaire nos collègues EPS qui en fait subisse du jour au lendemain les dommages collatéraux de la politique sanitaire.
- **Possibilité de revoir les modalités des examens jusqu'à 15 jours avant leur date prévue**. Cela reste une situation inacceptable et anxiogène pour les apprenant·es de ne pas avoir, en fait, de perspective claire plus de 15 jours avant leur date d'examen prévue. De plus cette gestion de court terme, ne soutient pas les efforts des enseignant·es à faire acquérir auprès des apprenants une planification de travail sur le moyen terme.
- **Journées portes ouvertes en présentiel**. Le DRAAF assure avoir transmis les recommandations de la DGER à l'ensemble des établissements et nous a fait remarquer que l'interdiction n'est qu'un conseil, l'essentiel sont que des mesures sanitaires rigoureuses soient prises. Nous estimons qu'au vu de la dégradation du contexte sanitaire (variant Covid), il serait plus sécuritaire de l'interdire jusqu'aux vacances de février (voire davantage) et d'harmoniser

les règles pour tous les établissements. Afin d'estomper les manques de rigueurs sanitaires et une concurrence déloyale pénalisant les établissements publics qui s'inquiètent de la protection des usagers et de son personnel.

- **Mesures sanitaires dans les établissements.** La rigueur des mesures sanitaires mise en place contre le coronavirus dépend trop de la bonne volonté ou pas des chefs d'établissements ou des rapports de force entre représentant·es du personnel et chef d'établissement. Nous estimons que votre ministère doit être davantage directif afin d'harmoniser.
- **Déclassement des agent·es de la fonction publique.** Nous subissons une dévalorisation de notre travail sans précédent depuis plusieurs années. Nous réclamons une revalorisation salariale pour tous les personnels, le dégel du point d'indice et que la prime d'équipement soit aussi attribuée aux enseignant·es documentalistes et ACB. Nous vous alertons sur l'extrême précarité que subissent les AE et les AESH qui se surpassent davantage depuis les mesures sanitaires contre le coronavirus.
- **Suppression de postes dans l'enseignement agricole (EA):** -80 dans l'EA (dont 46 enseignant·es et 22 administratifs dans l'EAP). Nous demandons l'arrêt de cette casse de l'EAP au profit du Privé. Nous ne comprenons pas cette saignée d'autant plus que nos effectifs se maintiennent. Le SRFD des Hauts-de-France semble plus préoccupé à soutenir les MRF subissant de forte baisse d'effectif qu'il ne l'a fait dans le passé pour l'EAP. Comment dans ces conditions la DGER pourra tenir sa promesse de retrouver les 20 ETP pour l'Aide Personnalisée pour la filière STAV ?
- **Mixage des publics.** La DRRAF-SRFD semble s'entêter dans cette voie. Le SNETAP-FSU s'oppose à cette fausse bonne idée et une opportunité pour les EPL, où le seul objectif sera le souci économique et l'application d'une politique d'austérité budgétaire au détriment de l'ambition et de la qualité pédagogiques.

Au niveau régional :

- **CFAR :** Nous obtenons de nombreux retours de dysfonctionnements (retour des contrats par le siège) malgré un nombre important de personnes recrutées. L'efficacité de cette structure n'est pas démontrée, de plus des soucis de financement impactent les EPL porteurs d'UFA. Les contraintes budgétaires sont une menace sur le paiement des salaires des personnels et impactent la pédagogie des centres. Nous sommes aussi dans l'attente d'un conventionnement sur la formation des personnels qui devait se faire par la démarche de la DGER.
- **Fusion des EPL de l'Oise :** Le SRFD avec les directions concernées sont dans une démarche non concertée et peu partagée est toujours en marche (forcée) malgré le refus de certains administrateurs de répondre aux sollicitations d'un cabinet privé missionné pour ce projet. Nous sommes toujours en attente d'arguments pertinents démontrant l'intérêt général d'une fusion.
- **Tenue et « dysfonctionnements » de certains Conseils d'Administration :** plusieurs dérives ont été constatées comme des prises à partie des représentant·es des personnels, plusieurs aspects formels non respectés. Nous dénonçons ce déni de dialogue social et respect de la représentativité du personnel.
- **Dialogue social en « mode dégradé » :** la relation DRAAF-SRFD et organisation syndicale nécessite un retour de la confiance entre Administration et représentant·es des personnels, trop de divergences ne nous permettent pas de s'entendre et de s'écouter. Les travaux des instances n'ont pas tous fait l'objet de procès verbaux ne permettant donc pas de mettre en avant le travail réalisé. Nous espérons que la promesse du DRAAF d'une volonté de dialogue ne restera pas un vain mot.

Nous restons à votre disposition pour une audience auprès de vous, même sous forme d'une visioconférence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.
La section régionale SNETAP-FSU des Hauts-de-France

